



---

**RAPPORT ANNUEL 2012-2013**  
**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**

## Table des matières

Rapport d'activités .....	3
Rapport de la direction .....	5
Rapport de l'auditeur indépendant .....	7
Société Innovatech du Grand Montréal – État de la situation financière .....	9
Société Innovatech du Grand Montréal – État du résultat global .....	10
Société Innovatech du Grand Montréal – État des variations des capitaux propres.....	11
Société Innovatech du Grand Montréal – Flux de trésorerie .....	12
Société Innovatech du Grand Montréal – Notes complémentaires .....	13

## Rapport d'activités

### Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive des placements actuellement en portefeuille pour le compte de l'acheteur.

Afin de transférer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés à l'acheteur, un contrat a été conclu avec ce dernier. Le contrat prévoit également le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. En outre, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachètera les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une perte nette de 89 989 \$.

## Rapport d'activités

### Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte quatre (4) membres.

Au 31 mars 2013, le conseil d'administration d'Innovatech Grand Montréal était composé des personnes suivantes :

M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière, président du conseil

Premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur

M<sup>me</sup> Sylvie Chagnon, administratrice

Vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur

Vice-président principal aux financements mandataires, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de comptes appropriée.

## Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

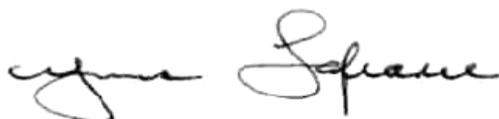
La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière  
Président du conseil d'administration



M. Yves Lafrance  
Administrateur

---

## **États financiers**

**De l'exercice clos les 31 mars 2013**

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie

## *Rapport sur les états financiers*

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

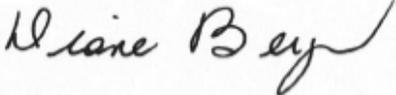
### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,

 , CPA AUDITRICE, CA

Diane Bergeron, CPA auditrice, CA  
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juillet 2013

## Société Innovatech du Grand Montréal

### État de la situation financière

Au 31 mars 2013  
(en dollars canadiens)

	31 mars 2013	31 mars 2012
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	4 875 030	4 999 625
Autres éléments d'actifs	20 281	17 827
	<b>4 895 311</b>	<b>5 017 452</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passif</b>		
Charges à payer (note 7)	1 205	44 948
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêt	203 593	192 002
	<b>204 798</b>	<b>236 950</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 8)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	(228 257 487)	(228 167 498)
	<b>4 690 513</b>	<b>4 780 502</b>
	<b>4 895 311</b>	<b>5 017 452</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



**Pierre-B. Lafrenière**  
Président du conseil  
d'administration



**Yves Lafrance**  
Administrateur

## Société Innovatech du Grand Montréal

### État du résultat global

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Produits d'investissement</b>		
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	34 165	31 273
Gain de change	33 647	60 515
	<b>67 812</b>	<b>91 788</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Services professionnels et contractuels	5 429	21 077
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	128 916	119 660
Assurances	20 601	22 976
Frais de bureau	2 855	3 637
	<b>157 801</b>	<b>167 350</b>
<b>Résultat net et résultat global</b>	<b>(89 989)</b>	<b>(75 562)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société Innovatech du Grand Montréal

### État de la variation des capitaux propres

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	232 948 000	(228 091 936)	4 856 064
Résultat net et résultat global	-	(75 562)	(75 562)
Solde au 31 mars 2012	232 948 000	(228 167 498)	4 780 502
Résultat net et résultat global	-	(89 989)	(89 989)
Solde au 31 mars 2013	232 948 000	(228 257 487)	4 690 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société Innovatech du Grand Montréal

### Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013  
(en dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	(89 989)	(75 562)
Ajustements pour :		
Gain de change	(29 340)	(60 508)
	<b>(119 329)</b>	<b>(136 070)</b>
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Somme à recevoir	-	4 254
Autres éléments d'actif	(2 454)	2 974
Charges à payer	(43 743)	16 859
Sommes à payer à l'acheteur	11 591	192 002
	<b>(153 935)</b>	<b>80 019</b>
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	29 340	60 508
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(124 595)</b>	<b>140 527</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 999 625	4 859 098
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 5)</b>	<b>4 875 030</b>	<b>4 999 625</b>
<b>Information supplémentaire</b>		
Intérêts encaissés	35 304	31 378

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Société Innovatech du Grand Montréal

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Grand Montréal (la Société) est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (RLRQ, c.S-17.2.0.1). Le siège social de la Société est situé au 413, rue Saint-Jacques, 5<sup>ième</sup> étage, Montréal, Québec, H2Y 1N9

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. Base de préparation

#### a) Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le **19 juillet 2013**.

#### b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

Les postes aux états de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

#### c) Monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

#### d) Utilisation d'estimations et jugements réalisés par la direction

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour l'exercice présenté.

### 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme dans les présents états financiers de la Société.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances.

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme actifs financiers disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes:

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie	Prêts et créances
Certificats de dépôt	Classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Prêt à une sociétés en commandite	Prêts et créances
Charges à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti
Sommes à payer à l'acheteur	Passifs financiers évalués au coût amorti

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

#### Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ces instruments financiers, leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

#### Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque exercice, la Société apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le montant d'une perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable d'une créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés de la créance. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net et présentées distinctement à l'état du résultat global. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise au résultat net.

#### Hierarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie » de l'état du résultat global.

#### *Placements et emprunt à long terme*

Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont compensés à l'encontre d'un emprunt d'un montant équivalent puisque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler le montant au net. Les produits et les charges d'intérêts liés au placement et à l'emprunt, ainsi que les soldes débiteurs et créditeurs qui y sont afférents font également l'objet d'une compensation.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Produits d'intérêts*

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

#### *Conversion de devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain de change » de l'état du résultat global.

### 4. Modifications de normes comptables futures

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont obligatoires, mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2013, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

#### **a) IFRS 9, Instruments financiers**

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur des placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2015

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments.

#### **b) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur**

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives antérieurement traitées dans les diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2013

#### **c) Amendements de l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation, et de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir**

Les amendements de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2014.

Les amendements de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2013

La Société n'a pas encore évalué les incidences des normes mentionnées ci-dessus sur ses états financiers ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars 2013	31 mars 2012
Trésorerie	208 888	31 414
Certificats de dépôt, de 0,13 % à 1,15 %, échéant en mai 2013 (0,06 % à 1,10 % en 2012)	4 666 142	4 968 211
	<b>4 875 030</b>	<b>4 999 625</b>

## 6. Placements et emprunt à long terme

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient un autre placement sous forme de prêt dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5% sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel fixe de 5%, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Les parts dans les sociétés en commandite et l'emprunt, de même que les produits et les charges d'intérêts et les soldes débiteurs et créditeurs afférents, sont présentés aux états financiers sur la base des montants nets, puisque les critères de compensation énoncés à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* sont respectés.

## 7. Charges à payer

	31 mars 2013	31 mars 2012
Charges à payer <sup>(1)</sup>	1 205	44 948

(1) Y compris une somme de 0 \$ due à une entité sous contrôle commun au 31 mars 2013 (34 600 \$ au 31 mars 2012)

## 8. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	232 948 000	232 948 000

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie

## 9. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2013, l'avoir de la Société a un solde de 4 690 513 \$ (solde de 4 780 502 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

## 10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat avec un acheteur a été conclu tel qu'expliqué à la note 6, pour lequel la société effectue un suivi continu des défaillances. À la date des états financiers, la direction de la Société estime que la qualité de crédit de la contrepartie est bonne.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La Société détient des prêts ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

### *Risques de marché*

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de taux d'intérêt, compte tenu que les équivalents de trésorerie sont à court terme et elle est aussi peu exposée au risque lié aux marchés boursiers.

### *Risque de devise*

La Société a investi certaines sommes en devise étrangère, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 319 619 \$ (2 075 440 \$ au 31 mars 2012). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer le risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat avec l'acheteur prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 6.

En considérant les données citées ci-haut et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du résultat net de l'ordre de 115 981 \$ en 2013 (103 772 \$ en 2012) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat avec un acheteur prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 6.

Les charges à payer et les sommes à payer à l'acheteur sont payables dans les 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'emprunt, tel que décrit à la note 6, fera l'objet d'une compensation à son échéance soit au plus tard en mars 2015.

#### 11. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de service administratif.

#### 12. Engagements d'investissement

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 167 172 \$ au 31 mars 2013 (168 571 \$ au 31 mars 2012) lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat conclu avec celui-ci.